

CENTRE REGIONAL DE PHARMACOVIGILANCE

CRPV MONTPELLIER OCCITANIE-EST
Départements 11-30-34-48-66

LE CRPV RECUEILLE VOS DÉCLARATIONS DE PHARMACOVIGILANCE

Que déclarer ?

- Evoquer l'origine médicamenteuse devant tout symptôme
- Déclarer tout effet indésirable susceptible d'être dû à un médicament
- En particulier les effets graves et/ou inattendus
- Les erreurs médicamenteuses potentielles ou avérées
- Les cas de mésusage

Pour être utile, une déclaration doit être bien documentée (terrain, chronologie, évolution...)

Pourquoi déclarer ?

- Premier maillon indispensable de la sécurisation des médicaments
- Détection de signaux de sécurité (alerte)
- Transmission directe aux autorités de santé (ANSM)
- Détermination du médicament le plus certainement en cause dans la survenue de l'effet (imputabilité)
- Optimisation la prise en charge médicamenteuse

Un signal de pharmacovigilance peut permettre de réévaluer l'AMM, de modifier le RCP, le conditionnement, les modalités de prescription...

Comment déclarer ?

- Portail national des signalements rubrique "pharmacovigilance"
- Directement au CRPV



Déclaration facile : il suffit d'envoyer au CRPV le compte-rendu médical concerné par l'effet indésirable !

LE CRPV RÉPOND À VOS QUESTIONS CONCERNANT LE MÉDICAMENT

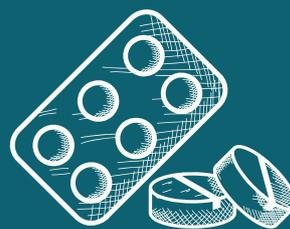
Votre question concerne :

- La suspicion d'un effet indésirable ?
- Un relai thérapeutique ?
- Une adaptation posologique ?
- Un risque d'interaction avec un nouveau traitement ?

Dans un contexte clinique particulier ?

- Sujet âgé, insuffisant rénal, hépatique, ...
- Nouveau-né, nourrisson, enfant
- Grossesse, désir de grossesse, allaitement : risques pour l'enfant à naître, surveillances à mettre en place
- Exposition du futur père (spermatovigilance)

Vous recevrez une réponse médicale argumentée et individualisée, (synthèse bibliographique, avis thérapeutique)



Surveiller les médicaments c'est protéger les patients !

CONTACTEZ-NOUS

CENTRE RÉGIONAL DE PHARMACOVIGILANCE DE MONTPELLIER

CHU Montpellier
371 av. Doyen Gaston Giraud
34295 Montpellier

04 67 33 67 57
du lundi au vendredi de 9h à 18h

pharmacovigilance@chu-montpellier.fr

CRPV
Montpellier

